

BUDGET PARTICIPATIF #2

PROPOSITION DE PROJET



Déposez ce formulaire complété en mairie ou envoyez-le par mail à participation.citoyenne@mundolsheim.fr

Intitulé de votre projet

Description
de votre projet

Sa thématique

Son objectif,
à qui bénéficie-t-il ?

Sa localisation
(facultatif)

Son estimation
budgétaire
(facultatif)

Vous pouvez joindre au bulletin une illustration de votre projet.

Je soussigné(e)(Nom et Prénom), habitant à 67450 Mundolsheim, déclare par la présente avoir pris connaissance du règlement du budget participatif, disponible au verso du formulaire et m'engage à le respecter dans le cadre de ma participation.

Signature

Adresse mail et/ou téléphone

BUDGET PARTICIPATIF #2

RÈGLEMENT



**Vous proposez,
vous décidez,
nous réalisons !**

LES PRINCIPES ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF

Cette démarche **participative** permet la réalisation de **projets** pensés par les **habitants** de la commune afin d'en améliorer le cadre de vie. La commune prévoit une enveloppe de **5000 euros** pour cette deuxième édition.

QUI PEUT Y PARTICIPER ?

Chaque **habitant de la commune** peut présenter un projet. Les dépôts de projets sont possibles en tant que **personne physique et non morale**. Un groupe d'habitants peut proposer son idée en désignant un référent du projet. Les enfants peuvent également participer par le biais de leur responsable légal.

LES ÉTAPES

Du 23 mai au 2 juillet : mise à disposition d'un formulaire à compléter et à retourner en mairie.

Durant l'été : étude des propositions par la mairie.

Courant septembre : vote des habitants pour leur projet favori.

Les projets retenus seront réalisés avant la **fin de l'année 2023 ou finalisés en 2024**.

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour qu'un projet puisse être recevable, il doit répondre aux critères suivants :

Être d'intérêt public et bénéficier au plus grand nombre.

Être réalisable sur un terrain appartenant à la commune ou sur le domaine public.

Relever des compétences de la commune et être compatible avec le projet municipal.

Relever de l'investissement et ne pas susciter de coûts d'entretien trop élevés.

Ne pas présenter de caractère discriminatoire.

Le projet doit s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

Solidarité / Inclusion/ Éducation

Environnement / Cadre de vie

Prévention / Sécurité

Éducation / Jeunesse

Sport / Loisirs / Culture



+ d'infos sur www.mundolsheim.fr
[@communedemundolsheim](https://www.instagram.com/communedemundolsheim)